

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU  
Xavier REBEL  
Karine BERNARD  
Samuel LE MELLAY  
David RENO  
Emmanuelle MÉREL  
Benjamin BELLIER  
Commissaires aux Comptes  
Associés

## ASSOCIATION PLANTE ET CITÉ

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

## ASSOCIATION PLANTE ET CITÉ

Association Loi 1901

2 rue André le Nôtre  
49000 ANGERS

[www.sorex.pro](http://www.sorex.pro)

ANGERS :  
3, rue Fernand-Forest  
BP 70814  
49009 ANGERS cedex 01  
Tél. 02 41 68 66 11  
E-mail : [sorex.angers@sorex.pro](mailto:sorex.angers@sorex.pro)

CHOLET :  
Bâtiment «Le Sémaphore»  
16, boulevard Faïdherbe  
BP 11964  
49319 CHOLET cedex  
Tél. 02 41 65 84 55  
E-mail : [sorex.cholet@sorex.pro](mailto:sorex.cholet@sorex.pro)

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers  
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale,

### **1. Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLANTE ET CITÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2. Fondement de l'opinion**

---

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. La note « Subventions » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des produits.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### **4. Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

#### **5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

---

##### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 1<sup>er</sup> avril 2025

**SAS SOREX**  
Commissaire aux Comptes

**David RENO**  
Commissaire aux Comptes Associé  
Mandataire Social



**Xavier REBEL**  
Commissaire aux Comptes Associé  
Mandataire Social



**ÉTATS FINANCIERS**

**ANNEXES**

**BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques...	903 941	713 068	190 873	115 511	75 362 65.24
	Immobilisations incorporelles en cours				46 341	46 341- 100.00-
	Avances et acomptes					
	<b>Immobilisations corporelles</b>					
	Terrains					
	Constructions					
Installations techniques Matériel et outillage	132 919	115 151	17 767	13 546	4 221 31.16	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
<b>Immobilisations financières <sup>(1)</sup></b>						
Participations et Créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
<b>Total I</b>	<b>1 036 860</b>	<b>828 220</b>	<b>208 640</b>	<b>175 397</b>	<b>33 243 18.95</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en cours</b>					
		3 525		3 525	3 750	225-
	<b>Créances <sup>(2)</sup></b>					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 560		17 560	11 914	5 646 47.39
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	866 173		866 173	751 350	114 823 15.28
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	284 022		284 022	233 944	50 078 21.41	
Charges constatées d'avance <sup>(2)</sup>	12 208		12 208	11 509	700 6.08	
<b>Total II</b>	<b>1 183 488</b>		<b>1 183 488</b>	<b>1 012 466</b>	<b>171 022 16.89</b>	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Frais d'émission des emprunts <b>(III)</b>					
	Primes de remboursement des emprunts <b>(IV)</b>					
	Ecart de conversion actif <b>(V)</b>					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 220 348</b>	<b>828 220</b>	<b>1 392 128</b>	<b>1 187 864</b>	<b>204 265 17.20</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres	543 153	535 066	8 087	1.51	
Report à nouveau					
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	2 747	8 087	5 340-	66.03-
	<b>Situation nette (sous total)</b>	545 900	543 153	2 747	0.51
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	1 177	2 187	1 010-	46.17-
	Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	547 078	545 340	1 738	0.32
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	123 953	178 981	55 028-	30.75-
	<b>Total II</b>	123 953	178 981	55 028-	30.75-
PROVISIONS	Provisions pour risques	22 564	39 556	16 992-	42.96-
	Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>	22 564	39 556	16 992-	42.96-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	116 049	97 649	18 400	18.84
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	152 662	134 371	18 290	13.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 064	14 356	1 292-	9.00-
	Autres dettes	34 479	20 075	14 404	71.75
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	382 280	157 535	224 745	142.66
	<b>Total IV</b>	698 534	423 987	274 547	64.75
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 392 128	1 187 864	204 265	17.20

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

698 534      423 987

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

ROSSIGNOL & ASSOCIES

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	442 375	428 400	13 975	3.26
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	20 739	63 795	43 056-	67.49-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 020 331	903 690	116 641	12.91
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	28 690	26 310	2 380	9.05
Utilisations des fonds dédiés	46 414	46 878	464-	0.99-
Autres produits	49 659	34 386	15 273	44.42
<b>Total I</b>	<b>1 608 208</b>	<b>1 503 460</b>	<b>104 749</b>	<b>6.97</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	412 425	411 528	896	0.22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	54 777	50 659	4 118	8.13
Salaires et traitements	762 735	701 154	61 580	8.78
Charges sociales	295 427	265 826	29 601	11.14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	83 263	62 836	20 426	32.51
Dotations aux provisions		6 490	6 490-	100.00-
Reports en fonds dédiés		8 614	8 614-	100.00-
Autres charges	281	124	157	127.03
<b>Total II</b>	<b>1 608 907</b>	<b>1 507 231</b>	<b>101 676</b>	<b>6.75</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>698-</b>	<b>3 772-</b>	<b>3 073</b>	<b>81.48</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

5 652  
251

ROSSIGNOL & ASSOCIES

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 419	2 285	134	5.86
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	<b>2 419</b>	<b>2 285</b>	<b>134</b>	<b>5.86</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>				
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>2 419</b>	<b>2 285</b>	<b>134</b>	<b>5.86</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>1 721</b>	<b>1 486-</b>	<b>3 207</b>	<b>215.76</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 299	9 574	8 274-	86.43-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	<b>1 299</b>	<b>9 574</b>	<b>8 274-</b>	<b>86.43-</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	273		273	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>	<b>273</b>		<b>273</b>	
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>1 027</b>	<b>9 574</b>	<b>8 547-</b>	<b>89.28-</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>1 611 927</b>	<b>1 515 318</b>	<b>96 609</b>	<b>6.38</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>1 609 179</b>	<b>1 507 231</b>	<b>101 948</b>	<b>6.76</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>2 747</b>	<b>8 087</b>	<b>5 340-</b>	<b>66.03-</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

L'association Plante et Cité dont le siège social est situé dans les locaux d'Agrocampus 2 rue André Le Nôtre à Angers (49000), a pour objet la conduite de la coordination des programmes nationaux d'études, de recherches, d'innovation et d'expérimentation sur des sujets concernant les espaces verts et naturels, urbains et péri-urbains, et la diffusion des connaissances vers les collectivités territoriales et les entreprises partenaires.

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 1 392 128 €uros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 2 747 €uros ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, et des règlements 2014-03 et 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

**Règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'activité,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément à l'application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat et frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et les durées d'utilisation suivantes :

- Plateforme informatique	3 ans
- Logiciels	3 ans
- Matériels	3 ans
- Agencements et installations	4 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 4 ans
- Mobilier de bureau	3 à 5 ans

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Subventions**

Les subventions sont comptabilisées dès l'accord d'attribution. Les subventions affectées à l'acquisition de biens immobilisés sont inscrites en subventions d'investissement et rapportées aux résultats en produits exceptionnels au même rythme que les biens qu'elles financent. Les subventions de fonctionnement ou d'équilibre sont portées en subventions d'exploitation de l'exercice.

Lorsque la convention vise à la fois des dépenses d'investissement et de fonctionnement, la subvention est enregistrée en subvention d'investissement et/ou en subvention d'exploitation selon la nature des dépenses financées.

Le montant définitif des subventions accordées n'est acquis que lorsque l'Association a transmis à l'organisme financeur le rapport final et les justificatifs des dépenses engagées.

Les subventions d'exploitation attribuées mais destinées à des opérations à réaliser postérieurement à cet exercice sont portées au compte « Produits constatés d'avance ».

La fraction des subventions d'exploitation attribuées par des tiers financeurs à des projets définis pour cet exercice mais qui n'a pas été utilisée, est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés ».

La fraction des subventions d'exploitation attribuées au cours des exercices précédents par des tiers financeurs à des projets définis, et qui a été utilisée au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de produit « Utilisation des fonds dédiés » en contrepartie de la diminution du passif « Fonds dédiés ».

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Engagements et indemnités de fin de carrière**

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ont donné lieu à comptabilisation d'une provision inscrite au bilan en « provisions pour risques et charges ».

Ces engagements ont été calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice, en fonction de la convention collective des bureaux d'études techniques.

**Informations complémentaires****Rémunérations des trois plus hauts cadres salariés et bénévoles**

Le montant des 3 plus hautes rémunérations allouées aux salariés et bénévoles s'est élevé à 132 766 € pour l'exercice 2024.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	807 540		154 226
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 582		
Installations générales agencements aménagements divers	13 934		373
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	98 169		16 263
<b>TOTAL</b>	<b>118 685</b>		<b>16 637</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>926 225</b>		<b>170 863</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	52 457	5 369	903 941	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 582	
Installations générales agencements aménagements divers			14 307	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 628	774	112 029	
<b>TOTAL</b>	<b>1 628</b>	<b>774</b>	<b>132 919</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>54 085</b>	<b>6 144</b>	<b>1 036 860</b>	

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	645 439	72 768	5 140	713 068
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 582			6 582
Installations générales agencements aménagements divers		13 708	288		13 996
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		85 098	10 206	731	94 573
<b>TOTAL</b>		<b>105 389</b>	<b>10 494</b>	<b>731</b>	<b>115 151</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>750 828</b>	<b>83 263</b>	<b>5 871</b>	<b>828 220</b>
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Autres immob.incorporelles	TOTAL	72 768			
Instal.générales agenc.aménag.divers		288			
Matériel de bureau informatique mobilier		10 206			
<b>TOTAL</b>		<b>10 494</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>83 263</b>			

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	535 066	8 087		0-	543 153
Excédent ou déficit de l'exercice	8 087	8 087-	2 747	0-	2 747
Situation nette	543 153		2 747	0-	545 900
Subventions d'investissement	2 187			1 010	1 177
<b>TOTAL I</b>	<b>545 340</b>		<b>2 747</b>	<b>1 010</b>	<b>547 078</b>

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
<b>Subventions d'exploitation</b>	178 981		46 414		8 614	123 953	
OFB biodiversité	54 229		23 956			30 273	
ANR Projet BISES	43 848		2 404			41 444	
ADEME projet DESSERT	7 426		7 426				
ADEME projet SITERRE II	34 636		10 027			24 609	
ADEME SAGES	30 228		2 601			27 627	
ANCT Etude ARCHE	8 614				8 614		
<b>TOTAL</b>	<b>178 981</b>		<b>46 414</b>		<b>8 614</b>	<b>123 953</b>	

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	39 556		15 517	1 475	22 564
<b>TOTAL</b>	<b>39 556</b>		<b>15 517</b>	<b>1 475</b>	<b>22 564</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 556</b>		<b>15 517</b>	<b>1 475</b>	<b>22 564</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>			15 517	1 475	

Les provisions pour risques et charges à la clôture de l'exercice correspondent à la provision pour indemnités de fin de carrière.

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	17 560	17 560	
Personnel et comptes rattachés	1 099	1 099	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	579	579	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	677	677	
Divers état et autres collectivités publiques	861 537	861 537	
Débiteurs divers	139	139	
Charges constatées d'avance	12 208	12 208	
<b>TOTAL</b>	<b>893 799</b>	<b>893 799</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	116 049	116 049		
Personnel et comptes rattachés	74 897	74 897		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 140	70 140		
Autres impôts taxes et assimilés	7 624	7 624		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 064	13 064		
Autres dettes	34 479	34 479		
Produits constatés d'avance	382 280	382 280		
<b>TOTAL</b>	<b>698 534</b>	<b>698 534</b>		

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	665
Autres créances	863 277
<b>Total</b>	<b>863 942</b>

Les produits à recevoir enregistrés en « autres créances » correspondent au solde des subventions attribuées et non encore versées à hauteur de 861 037 €.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 553
Dettes fiscales et sociales	105 776
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 780
Autres dettes	5 105
<b>Total</b>	<b>178 214</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		12 208
<b>Total</b>		<b>12 208</b>
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		382 280
<b>Total</b>		<b>382 280</b>

Les produits constatés d'avance correspondent à hauteur de 370 890 € aux subventions attribuées au cours de l'exercice 2024 mais destinées à financer des opérations qui seront réalisées postérieurement à l'exercice.

**Subventions d'équipement**

Le montant des subventions d'investissement rapporté au résultat de l'exercice s'élève à 1 010 €.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ministère de la transition écologique	114 195
Ministère de l'agriculture fonds CASDAR	3 334
Région pays de la Loire	55 000
Angers Loire Métropole	150 000
Métropole Grand Paris	18 000
Orléans Métropole	1 500
Rennes Métropole	2 100
VALHOR	344 335
OFB	182 495
ANCT	39 000
FCBN	22 200
ANRT	2 839
CIBI	5 000
ADEME	43 431
CEREMA	11 030
Signature Biodiversité	7 000
Greendense	15 373
<b>Total</b>	<b>1 016 832</b>

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 674 € et relève intégralement du contrôle légal des comptes.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagement en matière de pensions et retraites**

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,36%,
- Taux d'évolution des salaires : 1.97 %,
- Taux de rotation du personnel : de 2 % à 5 % selon la catégorie de personnel,
- Taux de charges sociales : 45.91 %,
- Table de mortalité : INSEE 2020-2022 actualisée,
- Age de départ à la retraite retenu : 64 ans.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote part de subvention viré au résulta	1 010	77700000
- Produits de cession immobilisations	290	77520000
<b>Total</b>	<b>1 300</b>	
Charges exceptionnelles		
- Valeur nette comptable d'actifs cédés	273	67500000
<b>Total</b>	<b>273</b>	

**Transferts de charges**

Nature	Montant
Remboursement formation	10 041
Remboursement charges externes ( frais déplacement, envoi)	1 657
<b>Total</b>	<b>11 698</b>